

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉVELOPPER LE TOURISME FLUVESTRE DANS L' AISNE

Laon, le 20/07/2020

Le premier comité de pilotage dédié au développement du tourisme fluvestre dans l' Aisne s' est tenu mercredi 15 juillet en préfecture. Présidée par le préfet et le président du Conseil départemental, cette instance réunit les maires et présidents des intercommunalités, et les services de l' État, dont Voies Navigables de France (VNF).

Cette première réunion a permis d' engager une véritable dynamique partenariale sur ce sujet prioritaire pour l' attractivité du département.

Le tourisme « fluvestre » englobe l' ensemble des activités se pratiquant sur et le long des fleuves et canaux : tourisme fluvial, mais aussi itinérance à vélo, randonnée pédestre, balade équestre, paddle, kayak... Il répond ainsi à la demande de formes de tourisme proches de la nature et respectueuses du patrimoine.

En attirant des touristes nationaux et internationaux, le tourisme fluvestre constitue une perspective de développement économique, social et environnemental pour l' Aisne.

L' Aisne dispose d' un fort potentiel dans ce domaine, mais celui-ci est insuffisamment exploité. Alors que le département dispose du deuxième réseau navigable de France, certaines infrastructures sont vieillissantes et les équipements et activités touristiques sont rares. A titre d' exemple, sur les 153 maisons éclésières que compte le département, plus de 70 sont vacantes alors qu' elles constituent autant d' opportunités de développer des lieux d' hébergement, de restauration et de services pour les touristes.

Le comité de pilotage a identifié trois axes prioritaires déclinés en actions concrètes :

- 1) l'amélioration de la qualité des infrastructures : rouvrir à la navigation le canal de la Sambre à l'Oise, réaménager le port de Saint-Quentin, achever l'aménagement des berges à Soissons, renforcer le développement des véloroutes/voies vertes sur les chemins de halage, et raccorder le canal de Saint-Quentin au canal de la Somme ;
- 2) le renforcement de l'intérêt touristique : mettre en valeur le tunnel de Riqueval, créer un Parcours Stevenson, redonner vie aux maisons éclésières vacantes, et valoriser la source de l'Escaut ;
- 3) le développement des équipements et activités : renforcer l'offre de haltes fluviales, de lieux d'information et d'orientation des touristes, d'hébergements atypiques et de bases nautiques, ainsi que l'ensemble des activités sur les voies navigables.

Dès cet automne, ces orientations seront formalisées dans un plan d'action en faveur du développement du tourisme fluvestre dans l'Aisne. Celui-ci sera proposé à la signature de l'État, du Conseil départemental et des intercommunalités du département, ainsi que le Conseil régional.

Ce plan d'action fera l'objet d'une priorité forte dans le soutien de l'État, notamment financier.